



Communiqué de presse

Paris, le 4 février 2020

L'innovation et la recherche et développement dans les Outre-mer

Dans la continuité de la 6^e conférence Outre-mer organisée le 11 décembre 2019 par l'Agence française de développement intitulée « Recherche et innovation : quels leviers pour le développement des Outre-mer ? », l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) et l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) publient une étude consacrée à la place de la recherche et de l'innovation dans les Outre-mer.

En dépit d'une hausse marquée ces 20 dernières années, **les activités de recherche et d'innovation demeurent limitées dans les Outre-mer et très majoritairement concentrées dans le secteur public**, à l'opposé de ce qui est observé en France hexagonale. Ces activités se structurent principalement autour de plusieurs centres de recherche spécialisés (CIRAD, CNES, IRD, IFREMER notamment) tout en bénéficiant de la présence des six universités implantées localement. La place de l'innovation dans le secteur privé apparaît réduite en raison notamment des caractéristiques structurelles des économies ultramarines (petite taille du marché, prédominance de TPE, place réduite du secteur industriel, ressources humaines spécialisées limitées).

Face à ce constat, **un ensemble de politiques publiques a été mis en œuvre depuis plusieurs années** en plaçant la recherche et l'innovation comme éléments centraux pour accroître la compétitivité de ces territoires. Ces stratégies visent notamment à concentrer les moyens pour la recherche sur certains secteurs clés en fonction des spécificités régionales mais également à renforcer l'adéquation entre les formations supérieures proposées et les secteurs innovants ciblés. Par ailleurs, **plusieurs outils fiscaux adaptés aux Outre-mer ont été introduits** pour soutenir le développement des entreprises innovantes, renforcer leur capacité à innover et promouvoir l'entrepreneuriat.

La note souligne qu'il est **indispensable que les interactions entre la recherche publique, la formation supérieure et les entreprises se renforcent** mais également que la communication soit accrue auprès du tissu d'entreprises pour faire connaître les outils financiers et les dispositifs d'accompagnement existants. Il est également essentiel que les territoires réussissent à **renforcer leur visibilité à l'international** pour attirer les startups désireuses de s'implanter dans ces bassins géographiques. **L'attractivité des formations supérieures** proposées localement est enfin primordiale pour inciter les jeunes talents à rester sur place pour étudier et s'insérer sur le marché du travail.

Pour en savoir plus :

<https://www.iedom.fr/iedom/publications/etudes-thematiques/article/l-innovation-et-la-recherche-et-developpement-dans-les-outre-mer>

<https://www.ieom.fr/ieom/publications/publications-economiques-et-financieres/conjoncture-financiere/article/panorama-de-l-activite-bancaire-dans-les-com-du-pacifique-en-2018>

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. L'IEOM est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

Nos publications et nos statistiques sont téléchargeables sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr
Contact presse : Soraya Dahdouh - tél : 01 42 97 06 50, communication@iedom-ieom.fr